

Renouvellement de la convention de délégation du service public de la fourrière

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Par délibération du 28 septembre 2006, le Conseil Municipal avait autorisé la signature d'une convention de délégation du service public de la fourrière avec la ville de Laval.

Son article 6 prévoit sa reconduction dès l'entrée en vigueur de la nouvelle délégation de service public, attribuée à la SARL DAL au 1^{er} juillet 2012.

Il vous est donc proposé :

- d'autoriser la reconduction de cette convention à compter du 1^{er} juillet 2012.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Pour copie conforme :

Le Maire :

Pierre-Yves MARDELÉ